



## **Association intercommunale STEP Echallens Talent – ASET**

p.a. Commune d'Echallens, Place du Château 4a, Case postale 11, 1040 Echallens

Le Comité de direction de l'ASET, agissant en vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) en ce qui concerne le référendum intercommunal, porte à la connaissance des électrices et électeurs que, dans sa séance du 25 avril 2024, le Conseil intercommunal de l'ASET a :

- **Accepté le préavis N° 1/2024, relatif à la demande de crédit d'investissement de CHF 1'300'000.- pour la réalisation des travaux anticipés des conduites de raccordement régionales sur les Communes d'Assens, Cugy et Morrens.**

La demande de référendum doit être annoncée par écrit au préfet du district du Gros-de-Vaud, dans les dix jours qui suivent la présente publication, conformément aux dispositions des articles 112 et suivants de la LEDP.

Les listes de signatures doivent être déposées auprès des Municipalités des communes membres dans les vingt jours qui suivent l'autorisation de récolte des signatures accordée par le préfet.

- **Accepté le préavis N° 2/2024, relatif aux états financiers 2023.**

Cette décision n'est pas susceptible de référendum.

Les préavis peuvent être consultés auprès des greffes des communes membres de l'ASET.

Le Comité de direction de l'ASET

Date de publication dans la FAO : mardi 30 avril 2024.